Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260324-2026_03_20_03-DE

Vendredi 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 Mars, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 15 |
| Nombre de présents | 15 |
| Nombre de votants | 15 |
| Date de la convocation | 16 Mars 2026 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PRESENTS | HOUEIX Raymond | MONNIER Karine | TRIBALLIER Joël |
| | POISSEMEUX Emmanuelle | BROHAN Hervé | LE BRUN Delphine |
| | LE COURTOIS Anthony | BOURHIS Typhaine | RETO Ronan |
| | LE NOCHER Delphine | BOLAN Alexandre | TOUZÉ Maëlle |
| | LE GUILLANTON Hippolyte | PAUL Aurélie | BOURHIS Antoine |

ABSENTS
EXCUSES
NON EXCUSES
Désignation du secrétaire de séance : Karine MONNIER

**Election au Syndicat Intercommunal Alimentation en Eau Potable de Questembert**

**Délibération 2026-03-20-03**

Le SIAEP, va procéder au renouvellement de ses élus. Notre commune en est membre. A ce titre, le Conseil municipal doit procéder à l'**élection de deux délégués titulaires et deux suppléants**. L'élection des deux représentants a lieu au scrutin **uninominal** et à la **majorité absolue**.
Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire ce délégué (article L.5711-1 alinéa 5).

**Après en avoir délibéré, et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil municipal élit à l'unanimité des membres présents :**
**Mr Raymond HOUEIX et Mr Hervé BROHAN comme délégués titulaires ainsi que Mr Joël TRIBALLIER et Mr Hippolyte LE GUILLANTON comme délégués suppléants.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 24 mars 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

MAIRIE DE LE COURS (SUCCURSALE)

Raymond HOUEIX
MAIRE

Karine MONNIER
La secrétaire de séance